

Collecte des encombrants : le Sigidurs fait évoluer le service public vers un enlèvement gratuit sur rendez-vous à compter du 1^{er} janvier 2027

À compter du 1^{er} janvier 2027, le Sigidurs met en place un nouveau dispositif de collecte des encombrants sur rendez-vous pour toutes les communes de son territoire (hormis sarcelles, sur rendez-vous en 2028). Cette évolution s'inscrit dans une démarche de modernisation et d'optimisation du service public de gestion des déchets, avec un triple objectif : mieux répondre aux besoins des usagers, améliorer la qualité du tri et diminuer la quantité des « faux encombrants » sur le territoire.

Le choix de faire évoluer les modalités de collecte des encombrants répond à plusieurs enjeux de politique publique. Il vise d'abord à adapter le service aux usages réels des habitants, en remplaçant un système de passage à date fixe, parfois peu lisible ou peu adapté aux besoins, par un service déclenché à la demande. Il permet également de renforcer l'efficacité opérationnelle du ramassage (éviter qu'un camion tourne dans les rues qui n'ont pas déposé d'encombrants par exemple), de limiter la présence sur l'espace public de dépôts inadaptés ou sortis hors calendrier, et de réduire la part des « faux encombrants », tels que les petits objets, les textiles ou certains cartons, qui relèvent d'autres filières de collecte.

Cette évolution s'inscrit dans une stratégie plus large d'optimisation du service public de gestion des déchets engagée par le Sigidurs sur son territoire. Elle contribue à une meilleure allocation des moyens publics et répond aux orientations portées par la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC), qui encourage le développement de services plus sobres, plus efficaces et mieux articulés avec les objectifs de prévention, de tri et de valorisation des déchets.

Pour les habitants, ce nouveau dispositif apporte davantage de souplesse, de simplicité et de réactivité. La collecte devient accessible sur rendez-vous, sans attendre une date de passage fixe sur le calendrier. Le service demeure gratuit, ce qui traduit la volonté du Sigidurs de garantir un accès équitable à un service essentiel, tout en améliorant la qualité de prise en charge des objets volumineux. L'enlèvement est assuré devant le domicile pavillonnaire de l'habitant, ou en point de regroupement pour les petits collectifs, selon les configurations locales.

Le recours à une prise de rendez-vous préalable permettra par ailleurs d'améliorer la qualité du service rendu. Lors de l'appel, un agent accompagnera l'utilisateur afin de vérifier la nature des objets présentés, leur conformité avec les consignes de collecte et les modalités pratiques de dépôt. Cette étape de qualification favorise un tri plus efficace en orientant, lorsque cela est nécessaire, certains déchets vers des filières adaptées, notamment les déchèteries du territoire pour les déchets non acceptés dans le cadre **des encombrants**.

Un service encadré, adapté aux réalités du territoire

Le nouveau dispositif concerne les habitants en pavillons ainsi que les petits collectifs. Les rendez-vous seront pris par téléphone, via le numéro indiqué sur le calendrier de collecte 2027. Les usagers pourront solliciter jusqu'à 12 rendez-vous par foyer et par an, dans la limite des capacités de traitement du service, avec un délai estimatif de 15 jours maximum entre la demande et le ramassage. Les grands ensembles et résidences collectives continueront, quant à eux, à bénéficier d'une collecte fixe, sans modification de leur organisation actuelle, mais une sensibilisation au pré-tri et au réemploi sera faite auprès des gardiens d'immeubles.

Les modalités pratiques de ce nouveau service seront précisées aux habitants sur le calendrier de collecte 2027 ainsi que sur les supports d'information du Sigidurs.

Une campagne d'affichage a débuté début octobre sur les abribus des grandes villes du territoire et sur les totems numériques en gares, complétée prochainement d'une communication en boîte aux lettres et sur le site internet du sigidurs.